

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'ENSG pour les prestations diverses sont fixés conformément aux annexes jointes.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSG et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 mars 2022

  
Pierre MUTZENHARDT  


Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

21 MARS 2022



**RELEVÉ de DECISIONS**  
**Conseil Restreint ENSG - Séance du 10 mars 2022**

Les membres du Conseil Restreint de l'ENSG approuvent à l'unanimité les tarifs suivants des prestations diverses.

**TARIFS PRESTATIONS DIVERSES**

	HT	TTC
Coût horaire d'un technicien	33.00 €	39.60 €
Coût horaire d'un assistant ingénieur	37.00 €	44.40 €
Coût horaire d'un ingénieur d'études	42.00 €	50.40 €
Coût horaire d'un ingénieur de recherches	55.00 €	66.00 €
Location grille caddie par jour	10.00 €	12.00 €
Chaise par ½ journée	1.00 €	1.20 €
Pupitre par ½ journée	16.00 €	19.20 €
Mange-debout par ½ journée	5.00 €	6.00 €
Percolateur par ½ journée	10.00 €	12.00 €
Frais de service	10 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>

<i>Nombre de membres votants présents ou représentés</i>	<b>19</b>
<i>Nombre de voix POUR</i>	<b>19</b>
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	<b>0</b>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<b>0</b>

Fait à Vandœuvre, le 22/03/2021

La Directrice de l'ENSG

Pr. Judith SAUSSE